

## PLAN DE VENTE

| Désignation | Cadastré |        | Surface             | Surface de plancher |
|-------------|----------|--------|---------------------|---------------------|
|             | Section  | Numéro |                     |                     |
| Lot 56      | A        | 297p   | 1122 m <sup>2</sup> | A définir           |



**JEAN-PIERRE DENIS**  
 Lotisseur et Aménageur  
**S2D FONCIER**  
 2 chemin du Douyssat  
 31560 NAILLOUX  
 Tel : 05 61 54 24 90  
 jeanpierredenis@s2dfoncier.fr



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

N° Dossier

**8846**

24 AVRIL 2020

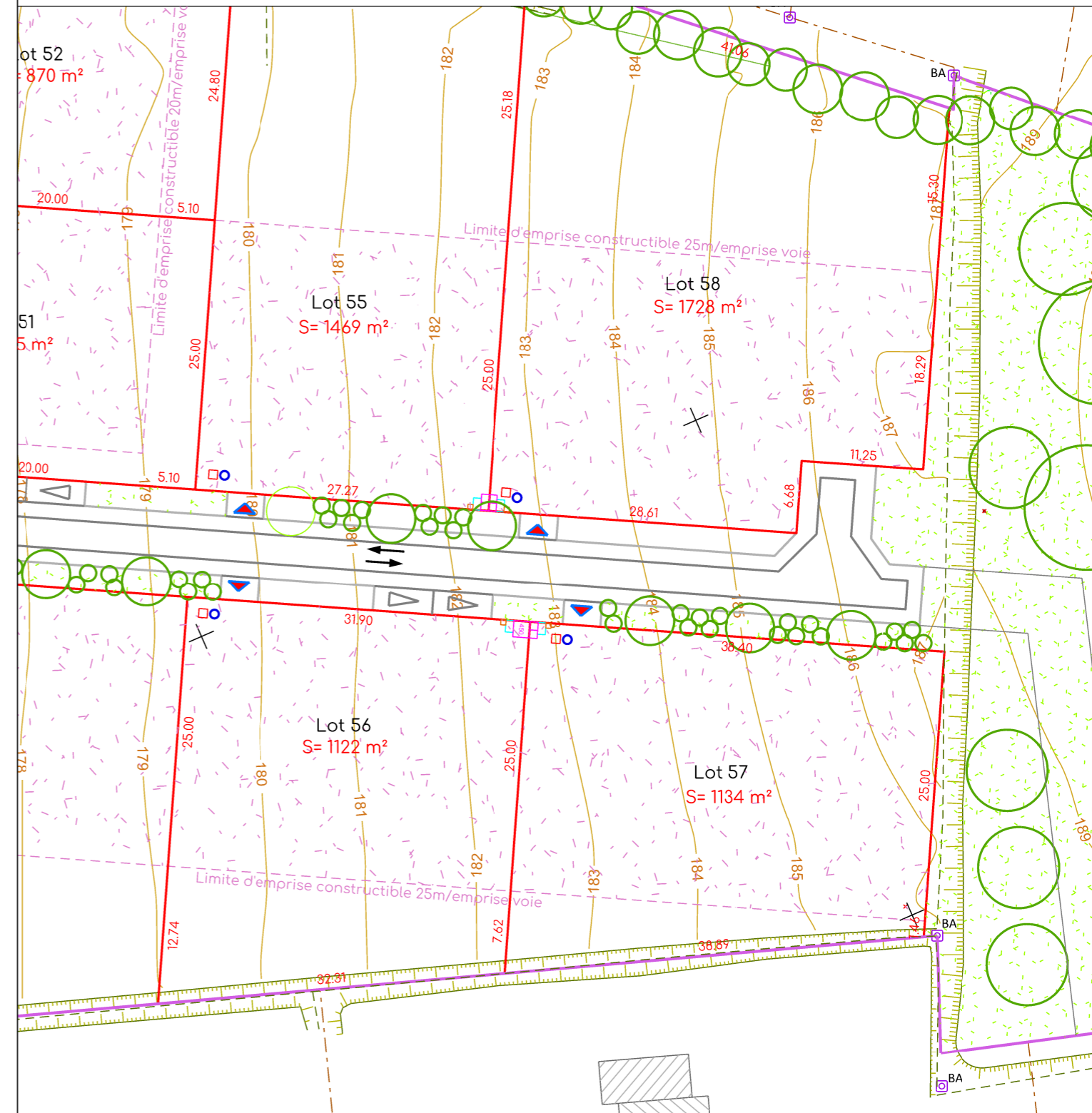
### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Section A



Echelle : 1/2500

## PLAN DE VENTE

Echelle : 1/500



**Nota :**

- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'une délimitation contradictoire.
- Les cotes et superficies mentionnées sur ce plan sont provisoires, elles seront précisées par le géomètre lors du bornage contradictoire et de l'implantation des nouvelles limites.
- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC43 (Classe de précision 2).
- Le nivellement est rattaché au NGF (GPS).
- L'emplacement des coffrets d'alimentation eaux usées, eaux pluviales, aep, télécom et électricité est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié.

**Légende :**

- Accès lot figuratif
- Arbre planté
- Massifs buissonnants (espèces locales)
- Espace engazonné
- Limite privée des lots
- Périmètre du lotissement
- Zone d'implantation des bâtiments (hors abris de jardin et piscine)
- AEP
- Télécom
- Coffret EDF
- EU
- EP